

AR Prefecture

063-256301375-20230315-CFU2022SMADC-BF  
Reçu le 28/03/2023

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement  
et le Développement des Combrailles**

Place Raymond Gauvin  
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DCS20230307

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-trois, le 15 Mars à 18h15, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Charbonnières les Vieilles, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

**Date de convocation** : 28/02/2023.

**Nombre de membres** : en exercice : 115

Présents : 70

Votants : 77 (dont 1 double voix et 6 pouvoirs)

**Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2022 du budget principal SMADC**

Le Président rappelle aux membres du comité syndical que le compte financier unique (CFU) a vocation à se substituer en 2024 et pour l'ensemble des collectivités aux deux comptes financiers existants : le compte administratif qui était établi par les services du SMADC et le compte de gestion qui était établi par le comptable public.

L'expérimentation du CFU requiert l'adoption du référentiel comptable M57. Le SMADC expérimente la M57 depuis le 01/01/2022 et donc expérimente ce mode de présentation des comptes.

Les services et le comptable public ont donc produit un compte financier unique pour l'exercice 2022.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

**Les opérations budgétaires de fonctionnement dégagent les résultats suivants :**

- recettes réalisées 6 396 179,50 €
- dépenses réalisées 6 389 509,17 €
- d'où un excédent de l'exercice de 6 670,33 €

**Compte tenu de l'excédent reporté de 174 890,06 €, le résultat de clôture est un excédent de 181 560,39 €.**

**Les opérations budgétaires d'investissement ont donc été les suivantes :**

- Recettes réalisées : 4 489 401,19 €
- Dépenses réalisées : 4 180 867,58€
- Excédent de l'exercice : 308 533,61 €
- Déficit antérieur de 2021 : 142,52 €
- **Excédent 2022 308 391,09 €**

Il n'y a pas de restes à réaliser, aucun engagement n'ayant été pris.

**AR Prefecture**

063-256301375-20230315-CFU2022SMADC-BF  
Reçu le 28/03/2023

Oui cet exposé, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DONNE ACTE** : de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus.

**CONSTATE** : les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**ARRETE** : les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
Certifiée exécutoire

Le Président,

**Boris SOUCHAL**

